



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
Vauréal

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 10 décembre 2024

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Alain BEZARD, Annick CRECY, Aurore PIQUET (arrivée à 19h10), Jean-Philippe WORMS, Agnès SAGUET, Daniel DEVAUCHELLE, Clémence MARCHAND, Sophie DE SMEDT (départ à 19h35), Sylvie DUFLOT, Julien SAILLE

Absents : Geoffrey GIRARD n'a pas donné pouvoir

Absente excusée : Annick CRECY donne pouvoir à Aline BOUDIN

Soit, sur quinze membres en exercice, treize présents et quatorze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Election du secrétaire de séance

Clémence MARCHAND, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 8 octobre 2024

Guy PARIS, Maire de Sagy, propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 8 octobre 2024.

Le compte-rendu est approuvé avec 13 voix pour, sur 12 présents.

Autorisation de prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Guy PARIS, Maire de Sagy, indique aux élus que le budget primitif 2025 ne sera voté qu'au mois d'avril 2025 et que certaines dépenses d'investissement sont susceptibles d'être engagées avant le vote.

Il est proposé au Conseil municipal, comme chaque année, de permettre la prise en charge de ces dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, avec 13 voix pour, sur 12 présents, l'autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2024.

Handwritten signatures and initials:
SBS, JWP, AC, AS, AP, etc.

Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les opérations d'amortissement de travaux d'enfouissement de réseaux, rue de la Vierge et rue des Prés n'ont pas été prévues au budget et que le contrôleur des finances publiques demande d'établir une décision modificative afin d'émettre le mandat et les titres ci-dessous :

- Mandat au compte 6811 – chapitre 042 pour le montant de 2040.70€
- Titre au compte 28041481 – chapitre 040 pour le montant de 1440.70€
- Titre au compte 28041482 – chapitre 040 pour le montant de 600€
-

Il est donc nécessaire d'établir une décision modificative n°1 comme suit :

Fonctionnement :

- Moins 2040.70€ au chapitre 023
- Plus 2040.70 au chapitre 042 – compte 6811

Investissement :

- Moins 2040.70€ au chapitre 021
- Plus 2040.70€ au chapitre 040 – compte 28041481 = 1440,70€
Compte 28041482 = 600,00€

Il est demandé au conseil Municipal de bien vouloir approuver cette décision modificative n°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, avec 13 voix pour, sur 12 présents, la décision modificative n° 1

Décision modificative n° 2

Guy PARIS, Maire de Sagy, informe le Conseil Municipal que, comme chaque fin d'année, il y a lieu d'apporter quelques modifications sur le budget 2024.

Un dépassement de crédit a été constaté au Chapitre 012 « charges du personnel », au chapitre 011 « charges à caractère général » et au chapitre 65 « charges de gestion courante ».

Il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative n°2 comme suit :

Fonctionnement :

- moins 30 000,00€ au chapitre 023
- plus 5 000,00€ au compte 60611 – chapitre 011
- plus 5 000,00€ au compte 60632 – chapitre 011
- plus 5 000,00€ au compte 6411 – chapitre 012
- plus 15 000 ,00€ au compte 65568 – chapitre 65

Investissement :

- moins 30 000,00€ au chapitre 021
- plus 30 000,00€ au compte 1322 – chapitre 13
- moins 11 000,00€ au compte 2152 – chapitre 21
- plus 11 000,00€ au compte 2041482 – chapitre 204

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette décision modificative n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, avec 14 voix pour, sur 13 présents, la décision modificative n° 2

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including "AB", "RR", "SOS", "AS", "DIP", "AP", "Ber", "ATC", and "001".

Motion d'opposition sur le projet d'installation de l'entreprise HELIFIRST à l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles-en-Vexin

Guy PARIS, Maire de Sagy, informe le Conseil Municipal qu'une première réunion s'est tenue en préfecture le 31 juillet 2024, sous l'impulsion de Madame La secrétaire Générale, en présence d'ADP et des maires des communes riveraines de l'aérodrome de Pontoise/ Cormeilles-en-Vexin.

Cette réunion avait pour but de nous informer d'un projet de transfert d'activités de la société Helifirst, suite à la décision de la Mairie de Paris de récupérer une partie des terrains lui appartenant sur l'héliport de Issy les Moulineaux.

Cette société à 5 hélicoptères et assure différentes missions pour des collectivités ou l'Etat ainsi que la location d'hélicoptères pour la télévision notamment.

Une nouvelle réunion s'est tenue entre les élus le 27 aout afin de vérifier les avis des uns et des autres, notamment du PNR. Enfin, le comité permanent de la CEE de l'aérodrome s'est réuni le 15 novembre en présence de la responsable de la société Helifirst, la DGAC ADP et les élus.

Chacun s'est expliqué et les élus ont de nouveau signifié leur désaccord sur la venue éventuelle de cette société, il nous est annoncé que rien n'est signé aujourd'hui.

Les inquiétudes des élus sont une augmentation, même sensible, du bruit (on nous parle de 1 à 2 allers-retours aérodrome/Paris, par jour) et surtout le risque d'une extension de l'activité de cette société.

A priori, la localisation de cette société au Bourget ne semble pas possible.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis défavorable à l'implantation de la société Helifirst sur l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin.

A la lecture du courrier, Sylvie DUFLOT demande s'il est nécessaire de mettre le paragraphe sur la localisation de la société au Bourget, et Aurore PIQUET demande si nous pourrions retirer le paragraphe sur le nombre d'allers retours par jour.

Aurore PIQUET demande qu'il soit ajouté sur la motion, l'impact des gaz à effet de serre Sylvie DUFLOT remarque qu'il serait souhaitable de parler également des activités de l'aéroport de ROISSY, en plus de celle de l'aérodrome, que les effets cumulés des 2 activités sont nocives.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, avec 13 voix pour et 1 abstention (Daniel DEVAUCHELLE), sur 13 présents, la motion de censure que Monsieur le Maire va présenter, intégrant les points cités par Madame DUFLOT et Madame PIQUET.

Sophie DE SMEDT qui doit partir, donne pouvoir à Clémence MARCHAND pour les points restants, à 19h35.

Approbation des nouveaux statuts du SIAA

Dominique PAPILLON, Adjoint au Maire, donne connaissance au Conseil de la nécessité de modifier les statuts du SIAA, Considérant les évolutions chroniques de la composition des communes adhérentes au SIAA et du nécessaire assouplissement de la modification des statuts en cas d'adhésion ou de retrait nouveau.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification de l'article 1 des statuts du SIAA nouvellement rédigé commune suit :

« Le syndicat mixte porte le nom de syndicat intercommunal d'assainissement autonome. Les membres du Syndicat sont ceux figurant à l'Annexe 1 des présents statuts. »

Les nouvelles communes sont donc intégrées à l'annexe 1 des statuts du SIAA nouvellement rédigés.

Handwritten notes and signatures at the bottom right of the page, including initials like "AS", "SAS", "DP", "CH", "AP", "Bour", "Ac", and "RR AD".

Suite à la modernisation du réseau de proximité de la direction générale des finances publiques, il est également proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle rédaction de l'article 7 des statuts ainsi formulés :

« Les fonctions de comptable public du syndicat sont exercées par le responsable du service de gestion comptable (SGC) de Cergy Collectivités dans les conditions prévues par les lois et les règlements en vigueur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, avec 14 voix pour, sur 12 présents, les nouveaux statuts du SIAA

Approbation de l'adhésion de la commune de Hodent au SIAA

Dominique PAPILLON, Adjoint au Maire, informe le conseil Municipal de la demande d'adhésion de la commune de HODENT au SIAA (en date du 4 novembre 2024).

Il est demandé au Conseil d'accepter l'adhésion au syndicat Intercommunal d'assainissement Autonome de la commune de Hodent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, avec 14 voix pour, sur 12 présents, l'adhésion de la commune de Hodent au SIAA

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 20 h20.

Fait à Sagy, le 10 décembre 2024

La secrétaire de séance,
Clémence MARCHAND

Le Maire,
Guy PARIS



This block contains a collection of approximately 12 handwritten signatures in various styles, including some with initials like "J.M." and "Mlle". The signatures are arranged in a loose, overlapping pattern, likely representing the members of the municipal council mentioned in the text.